



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAYENNE

Dossier suivi par

Lise PARROT

Chargée de mission
Aménagement - urbanisme
02 43 67 37 16
06 35 31 92 27
Lise.parrot@pl.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
Pays de la Loire**

Parc Technopole - Changé
Rue A.-Einstein - BP 36135
53061 LAVAL Cedex 9
accueil-laval@pl.chambagri.fr

Communauté de communes
du Mont des Avaloirs
Monsieur le Président
DIRECTION DE L'URBANISME
1 rue de la Corniche de Pail
53140 PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

A l'attention de M Antoine Boulzennec

Laval, le 11 juillet 2022

Objet : Avis PPA révision n°1
Averton

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir le dossier de révision du PLU d'Averton et nous vous en remercions.

Cette procédure a pour objet l'extension de la carrière des « Roches » située à Averton.

L'autorisation sollicitée est de 80ha dont 56,10 ha en renouvellement et 24,50 ha en extension actuellement classés en zone agricole et exploités (prairies et cultures). A terme, ces parcelles seront classées en zone NC (carrières). De plus, un reclassement de la zone NC vers EBC (Espaces Boisés Classés) sera envisagé conduisant ainsi à une renonciation de 2ha20.

Une exploitation agricole est comprise dans le périmètre destiné à l'extension. Dans le schéma envisagé, il est prévu que les bâtiments agricoles soient maintenus pendant une dizaine d'années. Aujourd'hui, les exploitants agricoles en place ne sont pas propriétaires des terres avoisinantes au siège.

Nous rappelons que l'extension de carrière (>25ha) est soumise à l'application du Décret de 2016 relatif au principe « éviter, réduire, compenser ». Le projet devra faire l'objet d'une étude agricole préalable.

En définitive, la Chambre d'agriculture n'a pas d'observation particulière à émettre sur ce projet de révision du PLU de la commune d'Averton.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane GUIOULLIER
Président de la Chambre d'agriculture
De la Mayenne

